

Texte d'introduction

Enquête interne à la branche concernant le profil de qualification AM CFC

Berne, le 26. mars 2026

De: Centre de compétences des AM
Va à: AM, CMA, responsables de formation, formatrices et formateurs, médecins

Chères et chers AM, CMA, responsables de formation, formatrices et formateurs,
Chères et chers médecins,

La révision de la formation professionnelle initiale d'assistante médicale / d'assistant médical CFC constitue une étape importante pour l'avenir de la profession. Le profil de qualification que nous vous soumettons constitue la base de la nouvelle Ordonnance sur la formation, du plan de formation et des objectifs évaluateurs. Il définit les compétences opérationnelles que les AM doivent acquérir durant leur formation, l'évolution du profil professionnel et la manière dont la profession s'adapte aux processus de changement dans le secteur de la santé.

La révision s'appuie notamment sur l'**enquête quinquennale** réalisée de **novembre 2023 à fin janvier 2024**. Les nombreux retours issus de la pratique ont largement contribué à ce que la réalité professionnelle des AM se reflète dans le nouveau profil, en particulier leur **rôle central d'intermédiaire** entre les patientes et patients, les médecins, les proches et les autres acteurs du système de santé.

Adaptations essentielles

- Profil professionnel actualisé et formulé de manière claire
- Précision des domaines de compétences opérationnelles A–D et regroupement des anciens domaines B et E en un domaine de compétences clair et proche de la pratique
- Renforcement du conseil aux patientes et patients, de la prévention et de la collaboration interprofessionnelle
- **Ajout de compétences transversales** valables pour l'ensemble des domaines de compétences opérationnelles, notamment conduite d'entretiens psychologiques, autosoins, sécurité des données, normes d'hygiène et mesures d'assurance qualité.

Modification importante : domaines de compétences opérationnelles D

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle Ordonnance sur la formation (janvier 2030), le domaine de compétences opérationnelles D Radiologie conventionnelle¹ fera l'objet d'une note éliminatoire distincte. Cette exigence émane de l'OFSP, division Radioprotection, qui est compétente en la matière. L'OFSP définit qui est autorisé à réaliser des radiographies ; les autorisations correspondantes peuvent également être obtenues par des voies alternatives (p. ex. cours de radiologie). L'élément déterminant est la comparabilité des compétences attestées. Cette réglementation est analogue à celle des professions apparentées d'assistante / assistant en médecine vétérinaire CFC (TPA) et d'assistante / assistant dentaire CFC (AD), dans lesquelles une note éliminatoire distincte est également prévue dans le domaine de la radiologie. Cela garantit une cohérence et une comparabilité interprofessionnelle.

La clarté de la note éliminatoire est indispensable pour garantir l'équité, la transparence et la compréhension des candidats sur les critères de réussite:

¹ Le corps est radiographié à l'aide de rayons X, qui produisent une image plane en deux dimensions.

- La note éliminatoire concerne exclusivement le domaine de compétences opérationnelles D, à savoir l'actionnement du bouton de déclenchement et l'évaluation ultérieure d'une radiographie de radiologie conventionnelle.
- Les activités préparatoires en lien avec entre autres l'IRM et le CT ou les informations complémentaires relatives aux patientes et patients **ne font pas partie de la note éliminatoire**. Elles relèvent du domaine de compétences opérationnelles A.

Pourquoi cette enquête est importante

L'enquête interne à la branche dure **environ 15 minutes, y compris la lecture du profil de qualification**, et vise un soutien le plus large possible. Vos retours aident à garantir que :

- la réalité professionnelle des AM se reflète dans le nouveau profil,
- le profil professionnel reste proche de la pratique et tourné vers l'avenir,
- toutes les compétences pertinentes pour la pratique soient prises en compte de manière appropriée,
- la formation réponde aux besoins de la médecine ambulatoire.

LIEN VERS L'ENQUÊTE : https://ehb.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_e3SVC3cSjrTBGQK

Vous pouvez également utiliser le code QR :



Prochaines étapes

Après l'élaboration du **plan de formation et des objectifs évaluateurs**, une nouvelle enquête sera réalisée afin d'assurer une coordination optimale entre les trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle et cours interentreprises).

Votre voix compte

Les AM sont des piliers essentiels de la médecine ambulatoire. Afin que la nouvelle formation renforce et développe cette profession exigeante, nous avons besoin de votre expertise.

Nous vous remercions pour votre participation. Nous vous invitons à diffuser cette enquête autour de vous. Chaque retour supplémentaire augmente la pertinence des résultats : plus la participation est large, plus le profil de qualification sera précis et plus la profession d'AM de demain reposera sur une approche commune. Merci beaucoup pour votre soutien !